

Concertation sur la phase industrielle pilote de Cigéo : l'Andra organise une réunion publique dématérialisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Emilie Grandidier
Responsable Presse
Tel 06 47 46 54 95
emilie.grandidier@andra.fr

@Andra_France
<https://www.youtube.com/user/andrafr>

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'information, de dialogue et de concertation, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) lancera le 28 janvier 2021 une concertation sur la phase industrielle pilote du projet de stockage géologique Cigéo, lors d'une réunion publique dématérialisée.

Proposée par l'Andra à l'issue du débat public de 2013 pour répondre à une démarche progressive et prudente de déploiement de Cigéo, la phase industrielle pilote correspond aux premières années de construction et de fonctionnement du centre de stockage.

La phase industrielle pilote débutera après l'obtention du décret d'autorisation de création (DAC) et pourra durer de 15 à 25 ans. Les enseignements et le retour d'expérience acquis pendant cette période seront présentés dans un rapport au Parlement, une nouvelle loi relative aux conditions de poursuite du projet Cigéo étant prévue à l'issue de la phase industrielle pilote.

Les premières années de construction et de fonctionnement de Cigéo jouent un rôle clé pour conforter la conception du stockage et les données utilisées pour sa démonstration de sûreté. La phase industrielle pilote permettra de conforter les données acquises *in situ* pendant plus de 20 ans de recherches, mais aussi de réaliser des essais sur la récupérabilité des colis et la réversibilité de l'installation. Cette phase sera également l'occasion pour les équipes d'exploitation d'acquérir de l'expérience quant au fonctionnement du stockage.

Au-delà des enjeux techniques, la phase industrielle pilote permettra aussi de tester la gouvernance de Cigéo, c'est-à-dire la façon dont seront préparées, prises et suivies les décisions relatives au projet, et d'y associer les parties prenantes et le public.

Prévue pour se dérouler au 1^{er} semestre 2021, la concertation sur la phase industrielle pilote de Cigéo permettra au public d'obtenir de l'information, de donner son avis et de formuler des propositions sur l'organisation, le déroulement et les éléments de connaissances à acquérir durant cette phase.

Les apports de cette concertation seront intégrés dans le dossier de demande de DAC de Cigéo. La concertation sur la phase industrielle pilote constitue un premier temps d'échanges qui se poursuivra durant l'instruction du dossier de DAC et pendant la phase industrielle pilote, elle-même. Elle s'inscrit également dans les suites du débat public sur le Plan national des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), menée actuellement par la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

*Consultez le dossier de concertation de la phase industrielle pilote du projet Cigéo : concertation.andra.fr
Pour participer à la réunion publique dématérialisée de lancement, inscription par mail à concertation-cigeo@andra.fr*